



## Faire une recommandation pour le Mode de service réservé Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Lancée en 2017, la Stratégie en matière de compétences mondiales (SMCM) permet aux entreprises canadiennes d'attirer les talents étrangers dont elles ont besoin pour prospérer sur le marché mondial. Le [Mode de service réservé](#) est l'un des trois piliers de la stratégie administrés par [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#), le quatrième pilier étant administré par [Emploi et Développement social Canada \(EDSC\)](#).

Les partenaires de recommandation avec qui IRCC a conclu une entente peuvent référer un employeur qui se qualifie au Mode de service réservé. Les entreprises référées ont accès à un gestionnaire de compte dédié qui fournit des conseils pour: comprendre les options du programme d'immigration et naviguer dans les processus; clarifier les étapes, donner des mises à jour de statut et dépanner les demandes; et planifier stratégiquement pour répondre aux futurs besoins en matière de la mobilité des talents mondiaux.

Pour être admissible à une recommandation, l'entreprise doit effectuer un investissement important qui aurait des effets positifs sur l'économie canadienne ou le marché du travail. Un investissement important est un nouveau projet dans les opérations d'une entreprise existante, ou une entreprise qui commence ses activités au Canada, qui se traduira par une amélioration substantielle du marché du travail ou de l'économie canadienne, provinciale / territoriale, régionale ou locale, sans déplacer des emplois pour les Canadiens.

Avant de référer une entreprise au canal de service dédié, le partenaire de référence doit s'assurer que les deux critères ci-dessous sont remplis. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter un agent de sensibilisation de votre région: [RNEngagement.IRCC@cic.gc.ca](mailto:RNEngagement.IRCC@cic.gc.ca).



Il existe trois catégories de recommandations :

**Catégorie A – Investissement de grande valeur** effectué par une entreprise étrangère ou une multinationale au Canada.

**Catégorie B – Potentiel élevé et forte croissance** chez une entreprise en démarrage qui, grâce au recrutement de talents étrangers hautement qualifiés, devrait voir sa croissance augmenter; OU une entreprise qui s'est taillée une place sur le marché et qui a une capacité de croissance accélérée qui aura un impact significatif sur l'économie canadienne.

**Catégorie C – Innovation** de la part d'une entreprise menant déjà ses activités au Canada et qui souhaite croître et élargir ses activités (même critère que le [Volet des talents mondiaux](#) d'EDSC).

Vous devez vous référer à l'**annexe A** de l'entente conclue entre IRCC et votre organisation afin de déterminer la ou les catégories pour lesquelles vous pouvez faire des recommandations pour le Mode de service réservé.

Au Québec, le [ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration \(MIFI\)](#) désigne les partenaires de recommandation de juridiction provinciale. La liste est disponible sur le site [web du MIFI](#). Les entreprises établies au Québec peuvent avoir recours à des partenaires de recommandation fédéraux ou désignés par le MIFI.